



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

PRESTATION MUSICALE DANS LE CADRE DES 4 21 DE PONT-AUDEMER

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

VU l'arrêté ,°376-2023 portant délégation à Monsieur TIMON Julien en qualité de 3ème Adjoint au Maire en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation,

CONSIDERANT l'organisation des 4 « 21 » Manifestations prévues dans le calendrier 2025,

CONSIDERANT qu'il convient de recourir à des partenariats pour assurer une prestation spécifique dans le cadre du JAZZ DANS LES SERRES organisé le 21 mars 2025.

Le Maire décide de signer une convention avec LET'S SWING – Chez Monsieur Jean-Yves LANOES – 9 rue du trémois – 27100 LE VAUDREUIL, afin d'assurer la prestation prévue dans le cadre de l'organisation du JAZZ DANS LES SERRES le 21 mars 2025, pour un montant de : 600,00 € (Six cent euros) TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 16 mai 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

